

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 avril 2007, a adopté le règlement suivant :

RCG 07-009 Règlement autorisant un emprunt de 30 525 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux de réhabilitation ou de prolongement des conduites d'aqueduc et autres infrastructures souterraines relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 22 mai 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 29 mai 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir